

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

de l'École nationale de théâtre du Canada

20 juin 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

1. Introduction

L'École nationale de théâtre du Canada est une institution privée à but non lucratif incorporée au Québec et administrée par un Bureau des gouverneurs formé de 58 bénévoles provenant des milieux des affaires, de l'enseignement et du théâtre professionnel. Son financement repose principalement sur des subventions fédérales et provinciales ainsi que sur des revenus autonomes de sources variées, tels les droits de scolarité, la location de ses théâtres et les commandites privées.

Établie à Montréal depuis 1960, l'École nationale de théâtre offre des programmes de formation professionnelle dans toutes les disciplines théâtrales : *Interprétation*, *Écriture dramatique*, *Scénographie* et *Production*. Elle offre également des programmes en langue anglaise, soit *Acting*, *Playwriting*, *Scenography* et *Technical Production*.

Outre la présentation du projet éducatif, la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) comprend quatre parties. Celles-ci présentent successivement les finalités et les objectifs; les moyens, dont les règles de l'évaluation formative et sommative ainsi que la procédure de sanction des études; le partage des responsabilités et les modalités d'auto-évaluation et de révision de la politique.

2. Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de l'École nationale de théâtre lors de sa réunion tenue le 20 juin 1997. Cette évaluation a été réalisée conformément au Cadre de référence pour l'évaluation des PIEA, publié en janvier 1994¹. Ce document précise notamment la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEA et les critères d'évaluation de la Commission.

La PIEA de l'École nationale de théâtre est claire et précise. Elle comprend des finalités et des objectifs formulés de manière à engager l'action. On y retrouve les composantes essentielles indiquées dans le cadre de référence de la Commission.

L'École décrit clairement les modalités particulières à son enseignement en associant étroitement l'évaluation formative et l'évaluation sommative tout au long du processus

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages* Cadre de référence. Janvier 1994, 20 pages.

d'apprentissage. Le processus d'évaluation est explicite et il met l'accent sur l'atteinte des compétences acquises par les élèves.

La détermination du seuil de réussite découle des règles spécifiques à l'École qui précisent que *«C'est la somme des évaluations sommatives positives qui conduit, en fin de parcours, à la certification»*. Même si le programme ne se termine pas par une épreuve synthèse (le collège n'est pas soumis à cette prescription), l'évaluation de fin de session porte sur l'ensemble des cours suivis et sur les projets réalisés par l'étudiant et témoigne en conséquence de la réussite de l'étudiant.

Aucune dispense de cours, d'équivalence ou de substitution n'est accordée puisque *«...la totalité du parcours pédagogique pour chacun des programmes est obligatoire pour tous ceux et celles qui s'y engagent...»*.

La procédure de sanction des études est peu détaillée mais les responsabilités inhérentes à la sanction des études sont précisées dans plusieurs sections de la politique. Le partage des responsabilités au sein de l'École est également bien déterminé.

L'application de la PIEA implique l'engagement de toutes les instances touchées par l'évaluation des apprentissages et l'autoévaluation de l'application de la politique s'inscrit dans un processus continu d'évaluation.

3. Conclusion

Compte tenu des remarques précédentes, la Commission juge cette politique **entièrement satisfaisante**. Dans l'ensemble, les modalités et les actions exposées dans la politique devraient conduire à des évaluations de qualité qui reflètent le souci de l'École nationale de théâtre du Canada d'assurer à l'étudiant une évaluation juste et équitable de ses apprentissages.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Recherche et analyse : Micheline Poulin, agente de recherche